

Département des Côtes d'Armor

ANNEXES ENFANCE-FAMILLE

Schéma des solidarités
humaines

2023-2027

Direction
enfance et famille





SOMMAIRE

I - PLAN D'ACTION ET PHASAGE	4
II - FICHES ACTIONS	7
AXE STRATÉGIQUE 1	
Savoir agir tôt : accompagnement des premières années de l'enfant avec ses parents.....	7
AXE STRATÉGIQUE 2	
La prévention et le repérage : agir à tout âge.....	13
AXE STRATÉGIQUE 3	
Construire une offre d'accompagnement adaptée aux besoins éducatifs et de santé.....	22
AXE STRATÉGIQUE 4	
Mettre l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur de son parcours d'accompagnement et de sa vie.....	41
AXE STRATÉGIQUE 5	
Proposer une gouvernance intégrée et avant-gardiste en prévention et protection de l'enfance	47

I - PLAN D'ACTION ET PHASAGE

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	N°	Actions	2023	2024	2025	2026	2027
AXE 1 SAVOIR AGIR TÔT : ACCOMPAGNEMENT DES PREMIÈRES ANNÉES DE L'ENFANT AVEC SES PARENTS	1-1 Structurer le parcours des 1 000 premiers jours	1	Renforcer les actions de prévention en santé portées par les professionnels					
		2	Développer les parcours d'accompagnement à la parentalité avec les acteurs périnatalités					
		3	Promouvoir les actions de prévention et de promotion de la santé concernant l'accompagnement à la parentalité auprès des parents					
	1.2 Développer des ressources pour les parents	4	Analyser le maillage du territoire en lieux d'accueil parents enfants type « TIPI » et les besoins/offres en terme de lieux de répit					
		5	Définir l'offre du Centre parental du Centre départemental enfance et famille au profit du territoire					
		6	Construire une offre d'hébergement d'urgence pour les femmes seules avec enfants de moins de trois ans					
AXE 2 LA PRÉVENTION ET LE REPÉRAGE : AGIR À TOUT ÂGE	2-1 « Aller vers » les jeunes et les familles pour les soutenir	7	Développer une approche locale de soutien aux parents dans leur rôle éducatif					
		8	Évaluer et structurer le dispositif de prévention spécialisée					
	2-2 Développer une démarche d'accompagnement des familles	9	Développer le parrainage et l'accueil bénévole des enfants les plus fragilisés (inclus les mineurs non accompagnés)					
		10	Analyser le maillage territorial en service de type « Accueil éducatif de jour » en protection de l'enfance					
		11	Repérer les besoins en médiation familiale sur le territoire					
		12	Soutenir les parents d'enfants en situation de handicap					
	2-3 Prendre en compte la voix de l'enfant et de sa famille	13	Prendre en considération l'opinion des enfants et jeunes suivis et confiés à l'aide sociale à l'enfance					
		14	Contribuer à la mise en place d'une écoute de type « PAEJ » (points accueil écoute jeunes) sur le territoire					
		15	Développer les comités d'usagers sur le territoire et les conférences familiales					

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	N°	Actions	2023	2024	2025	2026	2027
AXE 3 CONSTRUIRE UNE OFFRE D'ACCOM- PAGNEMENT ADAPTÉE AUX BESOINS ÉDUCA- TIFS ET DE SANTÉ	3-1 Piloter l'offre, l'évaluer et l'adapter	16	Créer des places de placement éducatif à domicile					
		17	Développer les possibilités de repli dans le cadre des mesures éducatives à domicile en alternative au placement					
		18	Développer des lieux de vie sur tout le territoire					
		19	Adapter l'offre d'accueil en Maison d'enfants à caractère social (MECS) au regard de l'évolution des besoins et des priorités					
		20	Créer des places d'accueil en fratrie					
		21	Assurer la stabilité des places en famille d'accueil					
		22	Créer des places pour un petit collectif pour les mineurs non accompagnés de 10 à 15 ans					
		23	Systématiser le contrôle des établissements et services					
		24	Consolider l'action des techniciens de l'intervention sociale et familiale					
		25	Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap					
		26	Sécuriser la mission d'accueil d'urgence assurée par le Centre départemental de l'enfance et de la famille					
		27	Territorialiser l'accueil et l'insertion des mineurs non accompagnés sur le territoire					
		28	Définir la référence éducative dans les différents types de mesures (aide éducative à domicile, aide éducative en milieu ouvert, placement...)					
	3-2 Renforcer la formation des professionnels, faire évoluer les pratiques professionnelles et favoriser l'interconnaissance	29	Mettre en place un parcours de formation complet en prévention et protection de l'enfance					
		30	Améliorer le traitement des informations préoccupantes					
		31	Enrichir et adapter la formation des assistants familiaux					
		32	Mieux accompagner les visites en présence d'un tiers avec des professionnels formés					
		33	Organiser une journée annuelle sur la prévention et protection de l'enfance					
		34	Faire connaître sur le territoire l'état de la recherche en prévention et protection de l'enfance					

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	N°	Actions	2023	2024	2025	2026	2027
AXE 4 METTRE L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT AU CŒUR DE SON PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SA VIE	4-1 Faire du Projet Pour l'Enfant le garant des droits et besoins des enfants et de leur famille	35	Déployer le Projet Pour l'Enfant sur l'ensemble du territoire					
		36	Consolider le parcours en santé des enfants confiés ou suivis par l'aide sociale à l'enfance (<i>inclus les mineurs non accompagnés</i>)					
	4-2 Préparer et accompagner la sortie de l'enfant des dispositifs de protection	37	Travailler systématiquement la possibilité de sortie du placement quel que soit l'âge de l'enfant tout au long de son parcours en protection de l'enfance					
		38	Anticiper et préparer le passage à l'autonomie dès 16 ans					
		39	Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement vers l'autonomie des anciens mineurs non accompagnés					
		40	Conforter l'accompagnement en faveur d'une meilleure intégration citoyenne et socio-culturelle des mineurs non accompagnés					
	AXE 5 PROPOSER UNE GOUVERNANCE INTÉGRÉE ET AVANT-GARDISTE EN PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE	5-1 Décloisonner le pilotage de la politique publique	41	Confier à l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance le suivi du schéma enfance-famille				
42			Pérenniser l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance comme instance de gouvernance partagée de la prévention et protection de l'enfance sur le territoire					
43			Actualiser les protocoles départementaux des mineurs non accompagnés					
44			Animer la commission départementale mineurs non accompagnés familles étrangères					
5-2 Positionner le Département en avant-garde dans le pilotage de la prévention et protection de l'enfance		45	Positionner le Département dans la construction des orientations stratégiques nationales de la politique publique de protection maternelle et infantile					
		46	Mettre en avant les axes de la parentalité au sein du schéma des services aux familles et ses articulations avec la prévention et protection de l'enfance					
		47	Préfigurer un mode de gouvernance inédite par l'approche : les Côtes d'Armor, un territoire « À hauteur d'enfants »					

LÉGENDE ACTION TRANSVERSALE



II - FICHES ACTIONS

AXE STRATÉGIQUE 1

Savoir agir tôt : accompagnement des premières années de l'enfant avec ses parents

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

1-1 Structurer le parcours des 1 000 premiers jours

Action n° 1

Renforcer les actions de prévention en santé portées par les professionnels

Santé

Objectif de l'action

- Sensibiliser, informer et soutenir les parents vulnérables autour des besoins fondamentaux de l'enfant.
- Accentuer « l'aller vers » les familles vulnérables, « les invisibles »

Contenu de l'action et réalisation

- > Poursuivre, Identifier ou créer des groupes de travail visant :
 - À soutenir et renforcer la dynamique départementale, de travail en réseau, dans le champ de la périnatalité
 - À mieux formaliser les liens entre les partenaires et établir les priorités (Qui fait quoi ?) Par exemple : groupe de travail du Réseau périnatalité Bretagne, autour des staffs médico psycho sociaux ou groupe de travail plan territorial de santé mentale 22 (*fiche action 2*)
 - Harmoniser le fonctionnement des staffs médico psycho sociaux, poursuivre la déclinaison de l'appel à projet addiction syndrome d'alcoolisation fœtal
 - Partager les dispositifs et actions de prévention existant autour du soutien à la parentalité et du « aller vers ». Par exemple dispositif PANJO (promotion de la santé et de l'attachement des nouveau-nés et de leurs jeunes parents : outils de renforcement des services de protection maternelle infantile)
 - Articuler notamment avec le plan territorial de santé mentale 22 et le programme régional de santé, feuille de route de la prévention et protection de l'enfance, groupe départemental vie affective et sexuelle, parcours éducatif en santé éducation nationale...
- > Organiser des formations, informations croisées. Par exemple : entretien prénatal précoce, littératie en santé...
- >>> **Articuler les actions en lien avec la contractualisation État, le dispositif « arrivée de l'enfant » de la Caisse primaire d'assurance maladie, le parcours Caisse primaire d'assurance maladie et les actions du parcours des 1 000 premiers jours.**

Bénéficiaires de l'action

- (Futurs) Parents et enfants vulnérables résidents en Côtes d'Armor

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22
- Agence régionale de santé

Partenaires pressentis

Externe :

- Caisse d'allocations familiales, Réseau périnatalité Bretagne, Caisse primaire d'assurance maladie, maternités, médecins et sages-femmes libéraux - ordres, Unions régionales des professionnels de santé, Centre de santé, Maisons de santé pluridisciplinaires, Centre d'action médico sociale précoce, professionnels de santé mentale (*adulte et pédo psychiatrie*), Centre d'aide par le travail, écoles et facultés professionnels de santé, Établissements publics de coopération intercommunale via les contrats locaux santé...

Interne :

- Direction enfance famille, Centre départemental de l'enfance et de la famille, Centre de santé sexuelle, Maisons du Département (*protection maternelle et infantile, service enfance famille, service d'action sociale de proximité*)

Indicateurs de suivi

- Nombre de situations présentées en staffs médico psycho-sociaux
- Nombre de jours en formation interprofessionnelle
- Nombre d'entretien prénatal précoce en protection maternelle infantile et hors protection maternelle infantile

Phasage

> 2023 à 2024

AXE STRATÉGIQUE 1

Savoir agir tôt : accompagnement des premières années de l'enfant avec ses parents

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

1-1 Structurer le parcours des 1 000 premiers jours

Action n° 2

Développer les parcours d'accompagnement à la parentalité avec les acteurs périnatalité

Objectif de l'action

- Renforcer, structurer, faire connaître les offres en faveur du soutien à la parentalité à tout moment dès le projet de naissance
- Accompagner, valoriser, orienter les parents vulnérables dans leur parcours parental en intégrant et respectant leur identité propre

>>> **La spécificité des enfants en situation de handicap et/ou à besoins différents est traitée dans la fiche action N°25**

Contenu de l'action et réalisation

- > Poursuivre et créer des groupes de travail visant à organiser un maillage sécurisant autour des familles
Coordonner, faire du lien (Qui fait quoi?)
- Par exemple : parcours « Arrivée de l'enfant » de la Caisse d'allocations familiales, parcours maternité de la Caisse primaire d'assurance maladie, parcours grossesse de l'Agence régionale de santé
- > Inclure les familles à la réflexion des projets, actions, état des lieux, afin d'améliorer la lisibilité et coordination des parcours
- > Organiser des formations, informations auprès des multiples professionnels (santé, éducatif, social), au contact des parents, autour de la parentalité et des besoins fondamentaux de l'enfant
- > Travailler l'articulation de la parentalité sur tous ses versants santé, éducatif et social
- > Développer des actions autour de la parentalité et des 1 000 premiers jours : parcours arrivée de l'enfant, parcours naissance, parcours maternité, Maison des 1 000 premiers jours...

>>> **Articuler les actions en lien avec la contractualisation État et le schéma départemental des services aux familles**

Bénéficiaires de l'action

- Enfants, (futurs) parents vulnérables ou en risque de l'être résidents des Côtes d'Armor

Pilote de l'action ou co-pilote

- Agence régionale de santé
- Caisse primaire d'assurance maladie
- Conseil départemental 22

Partenaires pressentis

Externe :

- Les maternités, Maisons périnatales, Réseau périnatalité Bretagne, professionnels de santé mentale, médiation familiale, conseil conjugal, juges des enfants, le Centre d'action médico sociale précoce, association technicien de l'intervention sociale et familiale, organismes de formation, écoles et facultés professionnels de santé, conseil de l'ordre médecins sages-femmes, Maisons de santé pluridisciplinaires, contrats locaux santé...

Interne :

- En fonction des parcours : protection maternelle et infantile, service d'action sociale de proximité, enfance, insertion, professionnels en charge du logement, Centre de santé sexuelle ...

Indicateurs de suivi

- Nombre de groupes de travail par thème
- Nombre d'actions
- Nombre de formations

Phasage

> 2023 à 2025

AXE STRATÉGIQUE 1**Savoir agir tôt : accompagnement des premières années de l'enfant avec ses parents****OBJECTIF OPÉRATIONNEL****1-1 Structurer le parcours des 1 000 premiers jours****Action n° 3****Promouvoir les actions de prévention et de promotion de la santé concernant l'accompagnement à la parentalité auprès des parents****Objectif de l'action**

- Diffuser des informations ciblées autour de la parentalité, de l'attachement, des besoins fondamentaux de l'enfant, de la conjugalité, et des différentes modalités d'exercice de l'autorité parentale
- Impliquer les parents comme acteur dans l'observation et le développement de leurs enfants : inscrire le parent comme « sachant » dans ses qualités d'observation de son enfant

Contenu de l'action et réalisation

- > Créer des groupes de travail visant à définir le contenu la forme du socle de l'information à diffuser (Appli 1 000 premiers jours, flyer, site de référence, carnet de santé ...)
- > Initier et participer à des actions collectives pour diffuser cette information sur les lieux fréquentés par le public concerné
 - Par exemple : S'appuyer sur les actions type Semaine de la maternelle, Semaine de l'allaitement, Semaine de la vaccination...
- > Favoriser des rencontres entre parents sur les lieux des actions de chacun des acteurs : consultations protection maternelle et infantile, permanences des assistants sociaux, salles d'attente, associations caritatives, lieux d'accueil du jeune enfant, accueil collectif de mineurs...
- > Associer les parents au bilan de santé en école maternelle

>>> **Articuler les actions en lien avec le Schéma Départemental des Services aux Familles**

Bénéficiaires de l'action

- Tous les (futurs) parents et enfants résidents des Côtes d'Armor

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22
- Caisse d'allocations familiales
- Caisse primaire d'assurance maladie
- Agence régionale de santé

Partenaires pressentis**Externe :**

- Éducation nationale, service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports, Direction de l'économie, de l'emploi, du travail, et des solidarités, maternités, Maisons périnatales, service de pédiatrie néonate, Maison de santé pluriprofessionnelle, lieux d'accueil des jeunes enfants, partenaires associatifs, juges des enfants, Centre d'action médico sociale précoce

Interne :

- Protection maternelle et infantile, Centre départemental de l'enfance et de la famille et les Maisons du Département

Indicateurs de suivi

- Nombre de jours de groupes de travail

Phasage

> 2023 à 2027



AXE STRATÉGIQUE 1

Savoir agir tôt : accompagnement des premières années de l'enfant avec ses parents

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

1-2 Développer des ressources pour les parents

Action n° 4

Analyser le maillage du territoire en lieux d'accueil parents enfants type « TIPI » et les besoins/offres en terme de lieux de répit

Prévention

Objectif de l'action

- Renforcer l'accompagnement des parents rencontrant une difficulté dans leur parcours parentalité

Contenu de l'action et réalisation

- > Renforcer les actions de prévention précoce de soutien à la parentalité pour mieux accompagner les enfants et les parents et leur permettre d'être soutenus par des professionnels de la petite enfance
 - Lieux d'accueil et d'écoute type « TIPI », lieux d'accueil enfants parents
 - Évaluer le dispositif accueil type TIPI
 - Établir un état des lieux de l'offre d'accueil et d'écoute parents-enfants sur le territoire afin de mieux répondre aux besoins des familles
 - Étudier le développement de lieux d'écoute sur les territoires pour améliorer le maillage territorial
 - Lieu d'accueil type relai, répit
 - Établir un état des lieux des actions ou dispositifs existants par parangonnage exemple la nuit de la parentalité territoire de Plémet; les projets d'accueils contractualisés (PAC). Par exemple : le territoire de Lannion...
 - Favoriser les expérimentations d'actions innovantes. Par exemple : passerelles entre les agréments assistants maternels et familiaux...
- > Soutenir les recherches de financement ARS, CAF, Appel à projet parentalité des 1 000 premiers jours...

>>> **Articuler les actions en lien avec le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF)**

<ul style="list-style-type: none"> • Parents et jeunes enfants du Département 	<p>Pilote de l'action ou co-pilote</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caisse d'allocations familiales • Conseil départemental 22
--	---

Partenaires pressentis

Externe :

Relais parents enfants, association des maires de France, Établissements publics de coopération intercommunale, Éducation nationale, Associations des assistants maternels, Centre d'action médico-sociale précoce

Interne :

Direction enfance famille (protection maternelle et infantile), service d'action sociale de proximité, service enfance famille, Centre départemental enfance et famille

Indicateurs de suivi

- Bilan du maillage du territoire des lieux d'accueil enfants-parents type « TIPI »

Phasage

> 2023 à 2024

AXE STRATÉGIQUE 1**Savoir agir tôt : accompagnement des premières années de l'enfant avec ses parents****OBJECTIF OPÉRATIONNEL****1-2 Développer des ressources pour les parents****Action n° 5****Définir l'offre du Centre parental du Centre départemental enfance famille au profit du territoire****Objectif de l'action**

- Offrir sur l'ensemble du territoire, à partir du Centre parental basé à Saint-Brieuc dite équipe référente experte, un accompagnement type Centre parental pour les parents d'enfants de moins de 3 ans ou les futurs parents

Contenu de l'action et réalisation

- > Faire une étude des besoins par bassin de vie sur la base des demandes d'inscription au Centre parental de Saint-Brieuc et des sollicitations des Maisons du département et de la protection maternelle et infantile
- > Créer un groupe de travail associant des professionnels du Centre parental, des Maisons du Département (les services protection maternelle et infantile, des assistants sociaux, des psychologues), des Missions locales et des Aides à domicile pour construire un cahier des charges

>>> **Articuler les actions en lien avec la contractualisation État**

Bénéficiaires de l'action

- Mère-père ou deux parents avec leurs enfants de moins de 3 ans et les futures mères ou les deux futurs parents pour préparer la naissance de l'enfant

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Centre départemental enfance famille

Partenaires pressentis**Externe :**

Maternités, Mission locale, Éducation nationale, Associations d'aide à domicile

Interne :

Direction enfance famille, service protection maternelle infantile, les Maisons du Département, la Maison départementale pour les personnes handicapées

Indicateurs de suivi

- Nombre de places d'accueil en Centre parental (Saint-Brieuc et antennes) à terme
- Nombre de situations hors secteur Saint-Brieuc pouvant justifier des antennes d'accueil

Phasage

> 2023



AXE STRATÉGIQUE 1

Savoir agir tôt : accompagnement des premières années de l'enfant avec ses parents

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

1-2 Développer des ressources pour les parents

Action n° 6

Construire une offre d'hébergement d'urgence pour les femmes seules avec enfants de moins de trois ans

Logement

Objectif de l'action

- Disposer de logements meublés et équipés pouvant accueillir les femmes enceintes ou les femmes /hommes seuls avec enfant de moins de trois ans pour une période donnée

Contenu de l'action et réalisation

- > Établir une convention avec des associations disposant d'un agrément d'intermédiation locative
- > Formaliser la procédure d'attribution de logement
- > Établir un bilan au terme de la période d'expérimentation

Bénéficiaires de l'action

- Les femmes enceintes ou les femmes /hommes seuls avec enfant de moins de trois ans

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction enfance famille (*service pilotage des dispositifs, coordination du parcours de l'enfant, adoption*) et les Maisons du Département

Partenaires pressentis

Externe :

Les associations de gestion locative
Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Indicateurs de suivi

- Nombre d'attribution de logements d'urgence/an
- Nombre de demandes de logements d'urgence/an
- Durée du séjour dans le logement d'urgence

Phasage

> 2023

AXE STRATÉGIQUE 2

La prévention et le repérage : agir à tout âge

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

2-1 « Aller vers » les jeunes et les familles pour les soutenir

Action n° 7Développer une approche locale de soutien
aux parents dans leur rôle éducatif

Prévention

Objectif de l'action

- Sensibiliser et informer les familles pour soutenir les parents dans leurs compétences éducatives

Contenu de l'action et réalisation

- > S'appuyer sur les conférences sociales pour identifier et développer des actions de soutien éducatif/parental en proximité
- > Favoriser la mise en place de collectif/association de parents autour de la pair-aidance (dans un deuxième temps) via les Maisons du département

Bénéficiaires de l'action

- Familles et enfants costarmoricains sur des territoires identifiés

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction enfance famille et les Maisons du Département

Partenaires pressentis**Externe :**

Collectivités territoriales de proximité (mairies, Établissements publics de coopération intercommunale)
Associations de proximité
Éducation nationale, Enseignement scolaire privé, Association parents d'élève
Caisse d'allocations familiales

Indicateurs de suivi

- Nombre de diagnostic réalisé
- Nombre d'action mise en place
- Nombre de collectif/association de parents créés

Phasage

> 2023 à 2027

AXE STRATÉGIQUE 2

La prévention et le repérage : agir à tout âge

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

2-1 « Aller vers » les jeunes et les familles pour les soutenir

Action n° 8

Évaluer et structurer le dispositif de prévention spécialisée

Objectif de l'action

- Définir et structurer l'offre de prévention spécialisée en Côtes d'Armor afin de couvrir l'ensemble du département

Contenu de l'action et réalisation

- > Repérer les zones blanches du territoire sur lesquelles la prévention spécialisée n'existe pas (Loudéac, Trégastel)
- > Définir le périmètre territorial, les quartiers prioritaires de la politique de la ville, ainsi que les tranches d'âge des jeunes ciblés par le dispositif de la prévention spécialisée
- > Développer les maraudes numériques (Promeneurs du Net)
- > Rendre possible les tours de rue en binôme pour aller vers les jeunes en rupture, qui s'écartent des dispositifs classiques de sociabilisation
- > Lutter contre la prostitution des mineurs
- > Redéfinir les instances de gouvernance de prévention spécialisée sur le département.
- > Établir des protocoles d'intervention, au regard des 4 principes fondateurs de la prévention spécialisée, fixés par décret de 1972 :
 - l'absence de mandat nominatif
 - la libre adhésion du public et l'instauration d'un lien de confiance
 - le respect de l'anonymat
 - le travail en partenariat

Bénéficiaires de l'action

- Jeunes et familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction enfance famille, (*service pilotage des dispositifs, coordination du parcours de l'enfant, adoption*)

Partenaires pressentis

Externe :

Les associations concourant à la prévention spécialisée

Indicateurs de suivi

- Utilisation d'un logiciel métier commun

Phasage

> 2024

AXE STRATÉGIQUE 2

La prévention et le repérage : agir à tout âge

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

2-2 Développer une démarche d'accompagnement des familles

Action n° 9

Développer le parrainage et l'accueil bénévole des enfants les plus fragilisés (inclus les mineurs non accompagnés)

Objectif de l'action

- Définir le cadre départemental, mettre en œuvre, et assurer le suivi de l'action et le soutien aux acteurs :
 - le parrainage de proximité et l'accueil au titre du tiers durable et bénévole
- Assurer le suivi et les soutiens aux tiers dignes de confiance
 - le cadre départemental est défini, l'accueil tiers digne de confiance est mis en œuvre

Contenu de l'action et réalisation

- > Relancer et finaliser les travaux sur le parrainage (cadre départemental, moyens à mettre en œuvre, déploiement et suivi du dispositif)
- > Relancer et finaliser les travaux sur le tiers durable et bénévole (relecture de la proposition pour validation, vote à l'exécutif, communication aux territoires, déploiement des accueils, suivi de l'action)
- > Faire évoluer les modalités d'accompagnement et de suivi des tiers dignes de confiance

>>> Articuler les actions en lien avec la contractualisation État**Bénéficiaires de l'action**

- Pour les enfants accompagnés au titre de l'aide sociale à l'enfance, le parrainage sera mis en œuvre selon le cadrage départemental
- Jeunes de 0 à 18 ans bénéficiant d'une mesure de tutelle, délégation d'autorité parentale totale, accueil provisoire ou pupille de l'état dans le cadre de l'accueil du tiers durable et bénévole

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction enfance famille (service pilotage des dispositifs, coordination du parcours de l'enfant, adoption)

Partenaires pressentis**Externe :**

Association de parrainage, la Direction des mineurs non accompagnés et familles étrangères, organisme de tutelles, associations de pupilles, service enfances familles, services d'accompagnement et de soutien à la parentalité, juges pour enfant, juge des tutelles, juge aux affaires familiales.

Indicateurs de suivi

- Le nombre de parrainage et de tiers dignes de confiance

Phasage

> 2024



AXE STRATÉGIQUE 2

La prévention et le repérage : agir à tout âge

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

2-2 Développer une démarche d'accompagnement des familles

Action n° 10

Analyser le maillage territorial en service de type « accueil de jour éducatif », mesure de protection de l'enfant en protection de l'enfance

Objectif de l'action

- Offrir, en tout point du territoire, l'accès à un service de type « accueil de jour éducatif », mesure de protection de l'enfant, pour les familles ayant besoin d'un soutien renforcé dans leurs missions parentales

Contenu de l'action et réalisation

Sur la base des bilans d'activité du service d'accueil de jour éducatif et des éléments de diagnostic partagé des besoins du territoire en matière de prévention et protection de l'enfance :

- > définir les territoires prioritaires et les configurations de service adaptés aux besoins sociaux, en complémentarité avec les offres existantes du dispositif actuel d'accompagnement et d'accueil des enfants protégés et des familles accompagnées au titre de l'aide sociale à l'enfance

Bénéficiaires de l'action

- Les enfants et les parents des territoires aujourd'hui non couverts par une offre de type « service d'accueil éducatif de jour », mesure de protection de l'enfant, par une réponse à leurs besoins
- Les professionnels en charge de la protection de l'enfant, par un outil de travail adaptés à leur analyse des besoins

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction enfance famille (service pilotage des dispositifs, coordination du parcours de l'enfant, adoption)

Partenaires pressentis

Externe :

Service d'accueil de jour éducatif, SOS jeunesse dans le cadre du bilan d'activité et perspectives d'évolution
Autres porteurs de projets intéressés dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'appels à projet dédiés à l'offre de l'aide sociale à l'enfance

Interne :

Services enfance famille en Maison du Département, conseillers technique de proximité enfance famille, psychologues

Indicateurs de suivi

- Taux de couverture du territoire par un service de type « accueil de jour éducatif », mesure de protection de l'enfant

Phasage

> 2023 à 2024

AXE STRATÉGIQUE 2

La prévention et le repérage : agir à tout âge

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

2-2 Développer une démarche d'accompagnement des familles

Action n° 11**Repérer les besoins en médiation familiale sur le territoire****Objectif de l'action**

- Définir les besoins du service de médiation familiale sur le territoire
- Proposer aux agents travailleurs sociaux et médico-sociaux du département d'autres modalités d'accompagnement des familles
- Limiter le recours aux mesures de protection

Contenu de l'action et réalisation

- > Recueillir auprès des équipes des services de proximité et des partenaires associatifs concernés les données nécessaires à la caractérisation des besoins sociaux en matière de médiation familiale
- > Proposer différentes modalités de réponse aux besoins permettant de couvrir l'ensemble du territoire

Bénéficiaires de l'action

- Les enfants et les parents du territoire costarmoricaïn, prioritairement ceux des zones non couvertes par des services de médiation familiale
- Les familles suivies au titre de la protection de l'enfant

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction enfance famille (service pilotage des dispositifs, coordination du parcours de l'enfant, adoption)

Partenaires pressentis**Externe :**

Associations délivrant des services de médiation familiale, services intervenant auprès des familles, partenaires institutionnels intervenant dans le champs de la parentalité, services et lieux de vie accueillant ou accompagnant des enfants et leur famille au titre de la protection de l'enfant.

Interne :

Services protection maternelle et infantile, action sociale de proximité et enfance famille en Maison du Département, conseillers technique de proximité enfance famille, psychologues

Indicateurs de suivi

- Le taux de couverture territoriale en service de médiation familiale
- Le nombre de proposition de médiation par le juge des enfants et leur mise en œuvre

Phasage

> 2024 à 2025



AXE STRATÉGIQUE 2

La prévention et le repérage : agir à tout âge

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

2-2 Développer une démarche d'accompagnement des familles

Action n° 12

Soutenir les parents d'enfants
en situation de handicap

Handicap

Objectif de l'action

- Accompagner les parents d'enfants en situation d'handicap dans la connaissance de leurs droits et dans leur parcours

Contenu de l'action et réalisation

- > Poursuivre ou initier des groupes de travail partenariaux des acteurs du champ du handicap dont les parents avec les objectifs de :
- favoriser l'utilisation des offres de services financées par la prestation compensatoire handicap
 - veiller sur tous les territoires aux dynamiques du travail en réseau et au maillage des offres
 - suivre le volume et la dynamique du versement de la prestation compensatoire handicap au titre de la parentalité
 - s'appuyer sur les pôles ressources handicap

>>> Articuler les actions sur le champ du handicap en lien avec Schéma Départemental des Services aux Familles

Bénéficiaires de l'action

- Les enfants et les parents des mineurs en situation de handicap

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction enfance famille et la Maison départementale des personnes handicapées

Partenaires pressentis

Externe :

Les acteurs partenaires du champ du handicap, les familles concernées, l'Agence régionale de santé, la Caisse d'allocations familiales, l'État, les associations

Interne :

Les Maisons du Département, le service protection maternelle et infantile, le service d'action sociale de proximité, le service enfance famille, Direction des personnes âgées et des personnes handicapées, Maison des jeunes et des adolescents, Centre départemental de l'enfance et de la famille

Indicateurs de suivi

- Bilan d'activité des prestations de compensation du handicap parentalité
- Nombre de prestations de compensation du handicap parentalité sollicitées/versées

Phasage

> 2023 à 2027

AXE STRATÉGIQUE 2

La prévention et le repérage : agir à tout âge

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

2-3 Prendre en compte la voix de l'enfant et de sa famille

Action n° 13**Prendre en considération l'opinion des enfants et jeunes suivis et confiés à l'aide sociale à l'enfance****Objectif de l'action**

- Inclure l'opinion des enfants (7-11 ans) et des jeunes (12-16 ans) suivis et confiés à l'aide sociale à l'enfance dans les décisions qui les concernent en lien avec leur quotidien

Contenu de l'action et réalisation

- > Faire un état des lieux des modalités participatives auprès des établissements concourant à la protection de l'enfance et auprès des associations intervenant à domicile, en prévention et protection de l'enfance
- > Systématiser la participation des enfants et des jeunes à l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance
- > Inclure l'opinion des enfants et des jeunes lors la journée annuelle de prévention et de protection de l'enfance (en novembre)

Bénéficiaires de l'action

- Les enfants et des jeunes suivis et confiés à l'aide sociale à l'enfance
- Les professionnels du conseil départemental 22 et les partenaires départementaux

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction enfance famille et l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance

Partenaires pressentis**Externe :**

Les établissements concourant à la protection de l'enfance et les associations intervenant à domicile en prévention et protection de l'enfance.

Indicateurs de suivi

- Nombre de conseils de vie sociale qui prennent en compte l'opinion de l'enfant
- Nombre de jeunes associés à l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance

Phasage

> 2023 à 2027



AXE STRATÉGIQUE 2

La prévention et le repérage : agir à tout âge

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

2-3 Prendre en compte la voix de l'enfant et de sa famille

Action n° 14

Contribuer à la mise en place d'une écoute de type « PAEJ »
(Points Accueil Écoute Jeunes) sur le territoire

Objectif de l'action

- Permettre à chaque jeune costarmoricain en détresse ou souffrance psychique et aux parents qui rencontrent des difficultés avec leur enfant d'accéder à un lieu d'écoute, un espace de parole anonyme et gratuit, et un espace ressource autour d'actions collectives

Contenu de l'action et réalisation

- > Compléter l'offre d'accueil des points accueil écoute Jeunes existants pour couvrir les zones blanches identifiées sur les territoires de Loudéac et Dinan
- > Contribuer au suivi de ce dispositif piloté par la Caisse d'allocations familiales

Bénéficiaires de l'action

- Les adolescents et jeunes adultes et leur famille

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction enfance famille
(service pilotage des dispositifs, coordination du parcours de l'enfant, adoption)

Partenaires pressentis

Externe :

La Caisse d'allocations familiales, la Région, l'Agence régionale de santé, les porteurs de Points d'Accueil et d'Écoute Jeunes (PAEJ) et le groupement d'intérêt public maison des jeunes et des adolescents

Indicateurs de suivi

- Nombre de jeunes reçus

Phasage

> 2023

AXE STRATÉGIQUE 2

La prévention et le repérage : agir à tout âge

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

2-3 Prendre en compte la voix de l'enfant et de sa famille

Action n° 15
Développer les comités d'usagers
et les conférences familiales

Objectif de l'action

- Poursuivre et consolider les comités d'usagers et les conférences familiales sur les territoires où ils sont mis en œuvre
- Mener des « campagnes d'information » auprès des usagers et des professionnels (conseil départemental 22 et partenaires) pour que ces actions existent sur l'ensemble du territoire

Contenu de l'action et réalisation

- > Mettre en œuvre les décisions prises en 2022 par la collectivité suite aux propositions soumises par les 3 comités d'usagers existants
- > Organiser le réseau départemental des coordinateurs des conférences familiales
- > Mettre en place de nouvelles formations pour les comités d'usagers et les conférences familiales

Bénéficiaires de l'action

- Les personnes accompagnées (prise en compte de leur expertise de vie)
- Les professionnels (revisiter les pratiques professionnelles)

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction enfance famille
- Co-pilotage à construire avec la Direction développement social, la Direction personnes âgées et personnes handicapées (*actions transversales*)

Partenaires pressentis**Externe :**

Tous les partenaires (institutionnels, associatifs...)

Interne :

Direction des ressources humaines, les Maisons du Département

Indicateurs de suivi

- Nombre de professionnels et territoires engagés sur le comité d'usagers
- Nombre de conférences familiales par an

Phasage

> 2023 à 2027



AXE STRATÉGIQUE 3

Construire une offre d'accompagnement adaptée aux besoins éducatifs et de santé

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-1 Piloter l'offre, l'évaluer et l'adapter

Santé

Action n° 16 Créer des places de placement éducatif à domicile

Objectif de l'action

- Diversifier et développer les modalités d'accueil et d'accompagnement sur le territoire.
- Fluidifier le parcours de l'enfant

Contenu de l'action et réalisation

- > Rédiger un appel à projet pour 50 places
- > Ouvrir un dispositif en 2023
- > Après évaluation, envisager la création de 20 places supplémentaires

Bénéficiaires de l'action

- Enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance et leurs familles
- Agents du département et partenaires

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction enfance famille (*service pilotage des dispositifs, coordination du parcours de l'enfant, adoption*)

Partenaires pressentis

Externe :

Associations intervenant en protection de l'enfance, juges pour enfant

Interne :

Centre départemental enfance et famille, services enfance-famille

Indicateurs de suivi

- Nombre de placement éducatif à domicile judiciaires /administratifs mis en œuvre

Phasage

> 2023 à 2024

AXE STRATÉGIQUE 3

Construire une offre d'accompagnement adaptée aux besoins éducatifs et de santé

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-1 Piloter l'offre, l'évaluer et l'adapter

Action n° 17

Développer les possibilités de repli dans le cadre des mesures éducatives à domicile en alternative au placement

Objectif de l'action

- Sécuriser les parcours de l'enfant et soutenir les intervenants éducatifs dans la mise en place du parcours pour l'enfant

Contenu de l'action et réalisation

- > Identifier les besoins en matière de repli
- > Solliciter des modifications de projets de services et/ou création de structures alternatives
- > Mettre en lien ce que peut constituer le placement éducatif à domicile pour mutualiser les projets

Bénéficiaires de l'action

- Enfants et familles accompagnés
- Agents du département et partenaires

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction enfance famille (*service pilotage des dispositifs, coordination du parcours de l'enfant, adoption*)

Partenaires pressentis**Externe :**

Associations et partenaires intervenant en protection de l'enfance

Indicateurs de suivi

- Nombre de places de repli créées

Phasage

> 2023 à 2024



AXE STRATÉGIQUE 3

Construire une offre d'accompagnement adaptée aux besoins éducatifs et de santé

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-1 Piloter l'offre, l'évaluer et l'adapter

Action n° 18 Développer des lieux de vie sur tout le territoire	
Objectif de l'action • Diversifier les modalités et offres d'accueil sur le département	
Contenu de l'action et réalisation > Identifier les besoins de lieux de vie > Étudier les propositions issues des besoins identifiés > Ouvrir des lieux de vie	
Bénéficiaires de l'action • Enfants et familles accompagnés en protection de l'enfance	Pilote de l'action ou co-pilote • Conseil départemental 22 : Direction enfance famille <i>(service pilotage des dispositifs, coordination du parcours de l'enfant, adoption)</i>
Partenaires pressentis Externe : Associations et partenaires intervenant en protection de l'enfance	
Indicateurs de suivi • Nombre de places créées	Phasage > 2023 à 2024

AXE STRATÉGIQUE 3

Construire une offre d'accompagnement adaptée aux besoins éducatifs et de santé

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-1 Piloter l'offre, l'évaluer et l'adapter

Action n° 19

Adapter l'offre d'accueil en Maison d'enfants à caractère social (MECS) au regard de l'évolution des besoins et des priorités

Objectif de l'action

- Diversifier les modalités d'intervention d'offres d'accueil sur le département

Contenu de l'action et réalisation

- > Réaliser un cahier des charges dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt

Bénéficiaires de l'action

- Enfants et familles accompagnés en protection de l'enfance
- Agents du département et partenaires

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction enfance famille (*service pilotage des dispositifs, coordination du parcours de l'enfant, adoption*)

Partenaires pressentis**Externe :**

Associations et partenaires intervenant en protection de l'enfance

Indicateurs de suivi

- Nombre de projets de service modifiés

Phasage

> 2023



AXE STRATÉGIQUE 3

Construire une offre d'accompagnement adaptée aux besoins éducatifs et de santé

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-1 Piloter l'offre, l'évaluer et l'adapter

Action n° 20 Créer des places d'accueil en fratrie

Objectif de l'action

- Développer l'offre d'accueil sur le territoire

Contenu de l'action et réalisation

- > Identifier le besoin de maintien de la fratrie
- > Parangonner auprès des autres départements
- > Créer et développer des dispositifs dédiés à l'accueil de fratries confiées à l'aide sociale à l'enfance

>>> **Articuler les actions en lien avec la contractualisation État**

Bénéficiaires de l'action

- Enfants et familles accompagnés
- Agents du département et partenaires

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction enfance famille (*service pilotage des dispositifs, coordination du parcours de l'enfant, adoption*)

Partenaires pressentis

Externe :

Associations intervenant en protection de l'enfance

Indicateurs de suivi

- Nombre de places et/ou dispositifs « fratries » créés

Phasage

> 2023 à 2024

AXE STRATÉGIQUE 3

Construire une offre d'accompagnement adaptée aux besoins éducatifs et de santé

OBJECTIF OPÉRATIONNEL**3-1 Piloter l'offre, l'évaluer et l'adapter**

Action n° 21 Assurer la stabilité des places en famille d'accueil	
Objectif de l'action • Favoriser l'attrait du métier d'assistant familial dans le but d'augmenter les recrutements pour faire face aux départs à la retraite massifs qui est projeté au regard de la pyramide d'âges dans les Côtes d'Armor	
Contenu de l'action et réalisation > Poursuivre la campagne de communication sur le métier d'assistant familial > Travailler en lien avec Pôle Emploi pour le recrutement des assistants familiaux > Étudier les éléments de paie et de statut des assistants familiaux en comparaison avec les autres départements limitrophes et les ajuster au besoin et en fonction de nos capacités	
Bénéficiaires de l'action • Les assistants familiaux • Les enfants accueillis par la capacité à offrir des accueils mieux dimensionnés	Pilote de l'action ou co-pilote • Conseil départemental 22 : Direction enfance famille (<i>service placement familial</i>)
Partenaires pressentis Externe : • Pôle Emploi Interne : • Direction de la communication	
Indicateurs de suivi • Nombre d'assistants familiaux nouvellement employés dans les années à venir • Nombre de places octroyées par l'agrément pour ces nouvelles recrues	Phasage > 2023 à 2027



AXE STRATÉGIQUE 3

Construire une offre d'accompagnement adaptée aux besoins éducatifs et de santé

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-1 Piloter l'offre, l'évaluer et l'adapter

Action n° 22 Créer des places pour un petit collectif pour les mineurs non accompagnés de 10 à 15 ans	
Objectif de l'action • Répondre à l'absence d'hébergement adapté aux mineurs non accompagnés de 10 à 15 ans	
Contenu de l'action et réalisation > Créer un nouveau collectif de 5 à 10 places sur Saint-Brieuc, géré par un prestataire	
Bénéficiaires de l'action • Mineurs non accompagnés de 10 à 15 ans	Pilote de l'action ou co-pilote • Conseil départemental 22 : Direction mineurs non accompagnés et familles étrangères
Partenaires pressentis Externe : Les partenaires intervenant en protection de l'enfance	
Indicateurs de suivi • Nombre de jeunes de 10 à 15 ans accueillis dans un petit collectif	Phasage > 2023

AXE STRATÉGIQUE 3

Construire une offre d'accompagnement adaptée
aux besoins éducatifs et de santé

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-1 Piloter l'offre, l'évaluer et l'adapter

Action n° 23

Systematiser le contrôle des établissements et services

Objectif de l'action

- Renforcer le dialogue de gestion :
 - sur la maîtrise du risque financier
 - sur la sécurité et qualité d'accueil

Contenu de l'action et réalisation

- > Créer une trame harmonisée pour les rapports d'activité
- > Mettre en place la procédure de gestion des événements indésirables
- > Mettre en place un plan de contrôle des établissements
- > Poursuivre des visites de conformité sur l'ensemble des lieux accueillant les enfants
- > Négocier des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les établissements sociaux et médico-sociaux intégrant les enjeux de la démarche qualité

>>> **Articuler les actions en lien avec la contractualisation État**

Bénéficiaires de l'action

- Les établissements et services

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction enfance famille

Partenaires pressentis**Externe :**

Les établissements autorisés de l'aide sociale à l'enfance et les services de l'État

Indicateurs de suivi

- Existence du Plan départemental de contrôle des établissements de l'aide sociale à l'enfance

Phasage

> 2024



AXE STRATÉGIQUE 3

Construire une offre d'accompagnement adaptée aux besoins éducatifs et de santé

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-1 Piloter l'offre, l'évaluer et l'adapter

Action n° 24

Consolider l'action des techniciens de l'intervention sociale et familiale

Objectif de l'action

- Soutenir la parentalité en intervenant à domicile chez les familles en situation de vulnérabilité

Contenu de l'action et réalisation

- > Favoriser et sécuriser les interventions des techniciens de l'intervention sociale et familiale en prénatal et postnatal précoce, notamment lors des sorties de maternité
- > Favoriser l'articulation des techniciens de l'intervention sociale et familiale en coordination avec l'ensemble des interventions auprès de la famille (Caisse d'allocations familiales, Caisse primaire d'assurance maladie, Département)
- > Valoriser le recueil des observations des techniciens de l'intervention sociale et familiale avec l'accord des familles pour les intégrer dans les rapports d'évaluation des situations familiales
- > Coordonner les interventions à domicile (notamment dispositif PANJO, accompagnement en économie sociale et familiale, aide éducative à domicile...)
- > Améliorer la formation des intervenants au domicile
- > Évaluer les forces et faiblesses de l'intervention des techniciens de l'intervention sociale et familiale pour réaliser les visites en présence d'un tiers

>>> *Articuler les actions en lien avec la contractualisation État*

Bénéficiaires de l'action

- Les familles confrontées à des événements de vie susceptibles de déséquilibrer l'environnement familial
- Les familles avec un jeune enfant dans le cadre de la stratégie des 1 000 premiers jours (parentalité, parcours naissance, grossesse, santé mentale et périnatalité)

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental : Direction enfance famille (*service protection maternelle et infantile*) et les Maisons du Département

Partenaires pressentis

Externe :

Associations techniciens de l'intervention sociale et familiale, Caisse d'allocations familiales, Caisse primaire d'assurance maladie, Agence régionale de santé, maternités, professionnels de santé, éducatifs, éducation nationale, établissements ASE, Réseau périnatalité Bretagne, Centres médico-psychologiques pour enfants et adolescents, organismes de formation

Indicateurs de suivi

- Nombre de familles ayant bénéficié d'une mesure d'intervention sociale et familiale à domicile, avec l'âge des enfants

Phasage

> 2023 à 2024

AXE STRATÉGIQUE 3**Construire une offre d'accompagnement adaptée aux besoins éducatifs et de santé****OBJECTIF OPÉRATIONNEL****3-1 Piloter l'offre, l'évaluer et l'adapter****Action n° 25****Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap**

Handicap

Objectif de l'action

- S'assurer que les enfants protégés et ayant une notification Maison des personnes handicapées bénéficient de l'accompagnement adapté en adéquation avec leurs besoins

Contenu de l'action et réalisation

- > Évaluer le nombre de mineurs concernés et l'offre d'accompagnement de ressource et de places d'accueil sur les territoires :
 - groupe de travail au sein de l'Observatoire de la protection de l'enfance pour s'accorder sur le recueil de données de l'aide sociale à l'enfance/Maison des personnes handicapées/ établissements...
 - Identifier les offres ou accompagnements manquants (répartition géographique, type d'offres nécessaires)
- > Soutenir les professionnels intervenant auprès des enfants protégés présentant un handicap par des formations adaptées
 - groupe de travail sur le besoin en formation pour répondre aux besoins spécifiques des enfants protégés et aux besoins particuliers dans le champ du handicap
- > Assurer le suivi et l'évaluation :
 - de lieu de vie (5 places) pour les enfants en situation de handicap
 - du service Accueil familial thérapeutique
- > Renforcer le partenariat
 - Assurer des réunions partenariales entre la Direction enfance famille/ Maisons du Département/ communauté 360 / handicap 22 pour l'interconnaissance et aider à l'orientation
 - Assurer des liens réguliers dans le cadre du Projet Pour l'Enfant et la coordination des parcours en travaillant conjointement et dans une dynamique de réseau avec les partenaires du champ du handicap et médico-social
 - Articuler les suivis des mineurs avec les pôles ressources handicap

>>> Articuler les actions en lien avec la contractualisation État**Bénéficiaires de l'action**

- Enfants bénéficiant d'une mesure de protection et d'une notification Maison des personnes handicapées

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction enfance famille et l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance

Partenaires pressentis**Externe :**

Centre d'action médico-sociale précoce, Dispositif institut thérapeutique éducatif et pédagogique, Maison des jeunes et des adolescents, ATHEOL, Maisons à caractère social, Handicap22 pédopsychiatrie, Centre de ressource autisme, Éducation nationale, Enseignement scolaire privé

Interne :

Agence régionale de santé, Maison départementale personnes handicapée, Maisons du Département

Indicateurs de suivi

- Nombre de situation évoquée dans les différentes instances de synthèse

Phasage

> 2023 à 2027

AXE STRATÉGIQUE 3

Construire une offre d'accompagnement adaptée aux besoins éducatifs et de santé

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-1 Piloter l'offre, l'évaluer et l'adapter

Action n° 26

Sécuriser la mission d'accueil d'urgence assurée par le Centre départemental de l'enfance et de la famille

Objectif de l'action

- Garantir les missions d'accueil en urgence pour les services du Centre départemental de l'enfance et de la famille concernés (internats éducatifs, Placement familial d'urgence, services mineurs non accompagnés)

Contenu de l'action et réalisation

Travailler avec la Direction enfance famille, en lien étroit avec les Maisons du département, sur davantage de fluidité dans les orientations et sorties des jeunes

- > Poursuivre l'instance de régulation des places au Centre départemental de l'enfance et de la famille avec les services pilotage des dispositifs, coordination du parcours de l'enfant, adoption et placement familial
- > Travailler avec les services pilotage des dispositifs, coordination du parcours de l'enfant, adoption et les Maisons du Département pour améliorer la mise en œuvre des projets de sortie, en lien avec le Projet Pour l'Enfant

Bénéficiaires de l'action

- Enfants accueillis au titre de l'accueil en urgence

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction enfance famille et le Centre départemental de l'enfance et de la famille

Partenaires pressentis

Interne :

Les Maisons du Département et les établissements santé médico-sociaux de l'aide social à l'enfance

Indicateurs de suivi

- Durée d'accueil des jeunes accompagnés sur les services d'accueil en urgence

Phasage

> 2023 à 2027

AXE STRATÉGIQUE 3

Construire une offre d'accompagnement adaptée aux besoins éducatifs et de santé

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-1 Piloter l'offre, l'évaluer et l'adapter

Action n° 27 Territorialiser l'accueil et l'insertion des mineurs non accompagnés sur le territoire	
Objectif de l'action • Faciliter l'arrivée des mineurs non accompagnés sur l'ensemble du territoire en leur trouvant une structure d'accueil adapté à leurs besoins pour qu'ils puissent débiter leurs parcours d'insertion dans les meilleures conditions	
Contenu de l'action et réalisation > Créer de nouvelles places par appel à projets entre 2023 et 2024	
Bénéficiaires de l'action • Mineurs non accompagnés accueillis à l'hôtel	Pilote de l'action ou co-pilote • Conseil départemental 22 : Direction mineurs non accompagnés et familles étrangères
Partenaires pressentis Externe : Partenaires intervenant en protection de l'enfance	
Indicateurs de suivi • Nombre de mineurs non accompagnés accueillis moins de 1 mois à l'hôtel (temps nécessaire à l'évaluation)	Phasage > 2023 à 2024



AXE STRATÉGIQUE 3

Construire une offre d'accompagnement adaptée aux besoins éducatifs et de santé

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-1 Piloter l'offre, l'évaluer et l'adapter

Action n° 28

Définir la référence éducative dans les différents types de mesures (aide éducative à domicile, aide éducative en milieu ouvert, placement...)

Objectif de l'action

- Donner des repères aux professionnels des services enfance famille pour une meilleure lisibilité de ce qui est attendu et une définition partagée du sens du travail
- Garantir l'harmonisation minimale des pratiques institutionnelles et professionnelles au sein des services départementaux dans l'intérêt des familles accompagnées et enfants protégés, pour faciliter le travail et favoriser une culture professionnelle et institutionnelle fédératrice

Contenu de l'action et réalisation

- > Élaborer des guides « Protection de l'enfance » (aide éducative à domicile, aide éducative en milieu ouvert, placement...) permettant aux professionnels de :
- s'approprier les fondamentaux des interventions en Protection de l'enfance
 - connaître les différents cadres d'intervention et leurs enjeux
 - connaître les modalités de mise en œuvre dans le département

Bénéficiaires de l'action

- Professionnels des services enfance famille et la Direction enfance famille (*meilleure lisibilité de qui est attendu, harmonisation départementale*)

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction enfance famille, Maisons du Département, conseillers technique de proximité enfance famille pour la première partie du guide (*aide éducative à domicile/aide éducative en milieu ouvert*) et le service placement familial pour la partie « enfants confiés en accueil familial »

Partenaires pressentis

Centre départemental enfance et famille, Maisons d'enfance à caractère social, lieux de vie et d'accueil

Indicateurs de suivi

- Nombre de réunions d'information sur les guides réalisés

Phasage

> 2024 à 2025

AXE STRATÉGIQUE 3

Construire une offre d'accompagnement adaptée aux besoins éducatifs et de santé

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-2 Renforcer la formation des professionnels, faire évoluer les pratiques professionnelles et favoriser l'interconnaissance

Action n° 29

Mettre en place un parcours de formation complet en prévention et protection de l'enfance

Objectif de l'action

- Ajuster les pratiques professionnelles aux évolutions législatives et au nouveau cadre national concernant l'évaluation globale en protection de l'enfance

Contenu de l'action et réalisation

- > Réaliser un cahier des charges d'une formation sur l'évaluation globale en protection de l'enfance, pour un appel à concurrence
- > Organiser un planning de formation sur 5 ans
- > Associer les cadres des territoires et de la Direction enfance-famille

>>> **Articuler les actions en lien avec la contractualisation État**

Bénéficiaires de l'action

- L'ensemble des professionnels du département intervenant dans le cadre de la protection de l'enfance

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction enfance famille (*service cellule de recueil des informations préoccupantes*) et les Maisons du Département

Partenaires pressentis**Externe :**

Partenaire retenu pour mettre en place la formation retenue

Interne :

Les cadres de la protection de l'enfance du Département et la Direction des ressources humaines

Indicateurs de suivi

- Nombre d'agents ayant bénéficié du programme de formation

Phasage

> 2023 à 2027



AXE STRATÉGIQUE 3

Construire une offre d'accompagnement adaptée aux besoins éducatifs et de santé

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-2 Renforcer la formation des professionnels, faire évoluer les pratiques professionnelles et favoriser l'interconnaissance

Action n° 30 Améliorer le traitement des informations préoccupantes

Objectif de l'action

- Actualiser et amender le protocole partenarial
- Systématiser et renforcer le Protocole des informations préoccupantes
- Produire, analyser et partager les statistiques mensuelles

Contenu de l'action et réalisation

- > Écriture du protocole
- > Soumettre le protocole aux partenaires pour avis et co- construction
- > Valider le protocole
- > Animer le réseau des professionnels spécialisés sur les informations préoccupantes

>>> **Articuler les actions en lien avec la contractualisation État**

Bénéficiaires de l'action

- Les usagers, les partenaires, le service cellule de recueil des informations préoccupantes et les Maisons du département

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction enfance famille (*service cellule de recueil des informations préoccupantes*)

Partenaires pressentis

Externe :

Tribunal de la jeunesse, Parquet et Tribunal pour enfants Saint-Brieuc et Saint-Malo, Éducation nationale, Enseignement scolaire privé, Centres hospitaliers, Gendarmeries, Commissariats, Caisse primaire d'assurance maladie, Mutualité sociale agricole, Unités d'accueil pédiatrique enfance en danger, Protection judiciaire de la jeunesse

Indicateurs de suivi

- Délai d'évaluation d'informations préoccupantes

Phasage

> 2023 à 2027

AXE STRATÉGIQUE 3

Construire une offre d'accompagnement adaptée
aux besoins éducatifs et de santé

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-2 Renforcer la formation des professionnels, faire évoluer les pratiques
professionnelles et favoriser l'interconnaissance

Action n° 31

Enrichir et adapter la formation
des assistants familiaux

Objectif de l'action

- Assurer la qualité des accueils en évitant les ruptures : augmenter les compétences techniques/cliniques des assistants familiaux

Contenu de l'action et réalisation

- > Assurer la participation des assistants familiaux au Projet Pour l'Enfant (PPE) pour valoriser le document individuel de l'accueil familial (DIAF)
- > Harmoniser le contenu des échanges techniques lors des groupes animés par les référents professionnels à l'attention des assistants familiaux
- > Développer avec nos partenaires (Askoria notamment) les sujets de formation qui touchent de près les assistants familiaux en matière de technicité concrète

Bénéficiaires de l'action

- Assistants familiaux

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction enfance famille (*service placement familial*)

Partenaires pressentis**Externe :**

ASKORIA ou autre prestataire de formation

Interne :

Comité de pilotage, comité technique du déploiement du Projet Pour l'Enfant

Indicateurs de suivi

- Nombre d'assistants familiaux formés par thématiques de formation

Phasage

> 2023 à 2027



AXE STRATÉGIQUE 3

Construire une offre d'accompagnement adaptée aux besoins éducatifs et de santé

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-2 Renforcer la formation des professionnels, faire évoluer les pratiques professionnelles et favoriser l'interconnaissance

Action n° 32

Mieux accompagner les visites en présence d'un tiers avec des professionnels formés

Objectif de l'action

- Permettre aux enfants confiés de rencontrer leurs parents dans un cadre sécurisant, en présence d'un professionnel formé, qui pourra observer et évaluer le comportement des parents et des enfants, pour en faire état au juge des enfants

Contenu de l'action et réalisation

- > Construire une formation adaptée sur les visites en présence d'un tiers (V.P.T.)
- > Organiser des formations croisées sur les visites en présence d'un tiers pour les agents du Département et les techniciens en intervention sociale et familiale, salariés des associations

Bénéficiaires de l'action

- Équipes médico-sociales des Maisons du Département et les techniciens en intervention sociale et familiale

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : ressources humaines, Direction enfance famille (*service pilotage des dispositifs, coordination du parcours de l'enfant, adoption*)

Partenaires pressentis

Externe :

Observatoire départemental de la protection de l'enfance

Indicateurs de suivi

- Nombre de personnes ayant bénéficié de la formation spécifique de visite en présence d'un tiers

Phasage

> 2023 à 2024

AXE STRATÉGIQUE 3

Construire une offre d'accompagnement adaptée aux besoins éducatifs et de santé

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-2 Renforcer la formation des professionnels, faire évoluer les pratiques professionnelles et favoriser l'interconnaissance

Action n° 33

Organiser une journée annuelle sur la prévention et protection de l'enfance

Objectif de l'action

- Offrir aux professionnels impliqués dans la mise en œuvre de la mission de prévention et protection de l'enfance un temps annuel de réflexion, de partage et de mise en lumière des difficultés mais également des enjeux, défis et raisons d'être de la politique publique de prévention et protection de l'enfance
- Associer les enfants et les familles à ce temps fort
- Faire connaître cette mission d'intérêt général

Contenu de l'action et réalisation

Autour du 20 novembre, date anniversaire de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) :

- > Organiser chaque année une journée consacrée aux enjeux, aux actualités et pratiques professionnelles de la prévention et protection de l'enfance, en associant enfants et parents, dans la mesure du possible, à l'organisation et aux ateliers de la journée
- > Prévoir les intervenants permettant de mettre en perspective la réalité du travail au quotidien et les évolutions de court et long termes nécessaires

Bénéficiaires de l'action

- Les professionnels des services départementaux et des structures partenaires, les enfants et parents associés
- Les partenaires non spécialistes de la prévention et protection de l'enfance
- Le grand public, selon le niveau de médiatisation retenu

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction enfance famille, Maisons du Département et les membres de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance

Partenaires pressentis**Externe :**

Associations accueillant ou accompagnant les enfants au titre de l'aide sociale à l'enfance, institutions ou association membres de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance, intervenants ad hoc, selon les thèmes retenus

Interne :

Tous les services de la Direction enfance famille, services protection maternelle infantile, services d'action sociale de proximité, services enfance famille en Maison du Département, conseillers technique de proximité enfance famille, psychologues, Directions du pôle solidarités humaines, Direction de la communication interne, autres directions partenaires (éducation / jeunesse / sport, culture)

Indicateurs de suivi

- Le taux de participation des professionnels

Phasage

> 2023 à 2027



AXE STRATÉGIQUE 3

Construire une offre d'accompagnement adaptée aux besoins éducatifs et de santé

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3-2 Renforcer la formation des professionnels, faire évoluer les pratiques professionnelles et favoriser l'interconnaissance

Action n° 34

Faire connaître sur le territoire l'état de la recherche en prévention et protection de l'enfance

Objectif de l'action

- Offrir aux professionnels de la prévention et protection de l'enfance un état de la recherche à partir des comptes rendus de recherche de l'Observatoire national en protection de l'enfance

Contenu de l'action et réalisation

- > Partager un état des lieux de la recherche faite par l'Observatoire national en protection de l'enfance, trois fois par an lors des animations fonctionnelles des services enfance famille
- > Proposer un cycle de rencontre thématique aux professionnels : modalité pertinente pour l'appropriation des notions nécessaires à l'exercice des missions

Bénéficiaires de l'action

- Équipes médico-sociales des Maisons du Département

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction enfance famille, l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance et les Maisons du Département

Partenaires pressentis

Externe :

Observatoire national en protection de l'enfance

Indicateurs de suivi

- Nombre de recherches de l'Observatoire national en protection de l'enfance partagées en animation fonctionnelle des services enfance famille

Phasage

> 2023 à 2027

AXE STRATÉGIQUE 4

Mettre l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur de son parcours d'accompagnement et de sa vie

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

4-1 Faire du Projet Pour l'Enfant le garant des droits et besoins des enfants et de leur famille

Action n° 35
Déployer le Projet Pour l'Enfant sur l'ensemble du territoire

Objectif de l'action

- Sécuriser le parcours de l'enfant en protection de l'enfance, en associant autant que possible l'enfant, sa famille et son environnement
- Garantir aux enfants et familles concernées une bonne connaissance dès l'origine et tout au long de la mesure de ses raisons d'être et des objectifs du travail avec les professionnels

Contenu de l'action et réalisation

- > Créer d'instances ad hoc : comité technique (suivi du déploiement, ajustements, harmonisation) et comité de pilotage (arbitrages, orientations, communication institutionnelle)
- > Communiquer aux partenaires concernés sur le Projet Pour l'Enfant

Bénéficiaires de l'action

- Enfants et familles accompagnés en protection de l'enfance
- Agents du département et partenaires

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction enfance famille et les Maisons du Département

Partenaires pressentis**Externe :**

Partenaires qui mettent en œuvre des interventions et ou des accompagnements au titre de la protection de l'enfance

Indicateurs de suivi

- Nombre de Projets Pour l'Enfant ouverts

Phasage

> 2023 à 2027



AXE STRATÉGIQUE 4

Mettre l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur de son parcours d'accompagnement et de sa vie

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

4-1 Faire du Projet Pour l'Enfant le garant des droits et besoins des enfants et de leur famille

Action n° 36

Consolider le parcours en santé des enfants confiés ou suivis par l'aide sociale à l'enfance (inclus les mineurs non accompagnés)

Objectif de l'action

- Faire de la santé des enfants protégés une priorité de tous les acteurs gravitant autour de ces enfants

Contenu de l'action et réalisation

- > S'assurer de la mise en place Projet Pour l'Enfant et prise en compte des objectifs santé et développement de l'enfant en lien avec le comité de pilotage et le comité technique Projet Pour l'Enfant
- > S'assurer du suivi du protocole enfants moins de 6 ans en lien avec la protection maternelle et infantile, (puéricultrice coordination informations préoccupantes /Projet Pour l'Enfant) avec animation de groupe de travail
- > S'assurer du suivi de la convention Caisse primaire d'assurance maladie, aide sociale à l'enfance et de la mise en place de l'examen de prévention santé pour les plus de 16 ans
- > Créer un comité technique santé permettant d'échanger sur les besoins et d'harmoniser les pratiques autour de la santé des enfants confiés et engager des protocoles partenariaux dans la prise en charge santé

Bénéficiaires de l'action

- Tous les enfants protégés et confiés au Département

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction enfance famille

Partenaires pressentis

Externe :

Agence régionale de santé, les différents conseils de l'ordre, Maisons d'enfance à caractère social, Maison départementale des personnes handicapées, Maison départementale des jeunes et adolescents, groupe ressource handicap

Interne :

En Maison du Département : les conseillers technique de proximité enfance famille, les professionnels de protection maternelle et infantile, assistants sociaux, assistants familiaux, la Direction des mineurs non accompagnés et familles étrangères, Centre départemental enfance et famille

Indicateurs de suivi

- Nombre de Projet Pour l'Enfant de moins de 6 ans par an
- Nombre de jeunes de 16 ans et plus bénéficiant d'un examen prévention santé par an.

Phasage

> 2023 à 2027

AXE STRATÉGIQUE 4

Mettre l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur de son parcours d'accompagnement et de sa vie

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

4-2 Préparer et accompagner la sortie de l'enfant des dispositifs de protection

Action n° 37

Travailler systématiquement la possibilité de sortie du placement quel que soit l'âge de l'enfant tout au long de son parcours en protection de l'enfance

Objectif de l'action

- Éviter la poursuite de placement liée à une difficulté à gérer la « prise de risque » ou un manque de temps pour prendre le risque collégialement

Contenu de l'action et réalisation

- > Mettre en place un pilotage de la donnée relative aux données de placement.
- > Sensibiliser les professionnels à la gestion de prise de risque
- > Développer les liens avec les partenaires du handicap pour favoriser des sorties de l'aide sociale à l'enfance dès la majorité (18 ans)
- > Développer des ententes de partenariat avec les partenaires de la protection judiciaire de la jeunesse pour favoriser une prise en charge commune et/ou unique de la protection judiciaire de la jeunesse dans les situations qui le requiert
- > Développer avec les services enfance famille un référentiel qui donne un cadre sur les modalités à mettre en place pour favoriser un retour d'un enfant dans son milieu familial (soutenir la gestion du risque)
- > Développer par la Direction enfance famille un contrôle plus pointu des accueils provisoires jeunes majeurs en cours de réalisation, en lien avec l'entretien des 16-17 ans
- > Développer des ressources de placement en lien avec l'autonomie des adolescents (appartements supervisés, etc.)
- > Développer les internats de prévention pour les enfants qui sont pris en charge par l'aide sociale à l'enfance uniquement en semaine

Bénéficiaires de l'action

- Enfants accompagnés
- Professionnels : par une réassurance, une gestion du risque mieux partagée par l'ensemble de la chaîne de décision, et un bénéfice en termes de « sens du travail social » effectué auprès des enfants et familles

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction enfance famille, (*service pilotage des dispositifs, coordination du parcours de l'enfant, adoption et le service placement familial : pour transmettre les données*)

Partenaires pressentis**Externe :**

Agence régionale de santé, Maison départementale des personnes handicapées, Protection judiciaire de la jeunesse, service enfance famille, service de protection maternelle infantile, service d'action sociale de proximité, conseillers techniques protection enfance famille et psychologues

Indicateurs de suivi

- Évolution du nombre de retours à domicile et du ratio par rapport au nombre de mesure
- Suivi du taux de renouvellement des mesures de placement et de leur évolution vers des mesures éducatives à domicile

Phasage

> 2023 à 2027

AXE STRATÉGIQUE 4

Mettre l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur de son parcours d'accompagnement et de sa vie

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

4-2 Préparer et accompagner la sortie de l'enfant des dispositifs de protection

Action n° 38 Anticiper et préparer le passage à l'autonomie dès 16 ans	
Objectif de l'action • Préparer les jeunes accompagnés vers l'autonomie et soutenir leur insertion sociale et professionnelle en vue de leur majorité	
Contenu de l'action et réalisation > Accompagner les pratiques professionnelles en vue d'amener le jeune vers l'autonomie professionnelle, sociale et en matière de santé en s'appuyant sur le Projet Pour l'Enfant > Associer les professionnels de l'insertion à la préparation du passage à l'autonomie > Mettre en place le projet pour l'autonomie	
Bénéficiaires de l'action • Enfants accompagnés	Pilote de l'action ou co-pilote • Conseil départemental 22 : Direction enfance famille (<i>service pilotage des dispositifs, coordination du parcours de l'enfant, adoption</i>)
Partenaires pressentis Externe : Associations et partenaires intervenant en protection de l'enfance Interne : Service enfance famille, service d'action sociale et de polyvalence	
Indicateurs de suivi • Nombre de bilans de santé des 16 ans • Nombre d'entretiens 16 ans avec le conseiller en insertion professionnelle • Nombre de projets pour l'autonomie	Phasage > 2023 à 2024

AXE STRATÉGIQUE 4

Mettre l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur de son parcours d'accompagnement et de sa vie

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

4-2 Préparer et accompagner la sortie de l'enfant des dispositifs de protection

Action n° 39

Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement vers l'autonomie des anciens mineurs non accompagnés

Objectif de l'action

- Permettre aux mineurs non accompagnés de poursuivre ou intégrer une formation (générale ou qualifiante) afin d'acquérir une autonomie et favoriser leur insertion professionnelle

Contenu de l'action et réalisation

> Favoriser l'accès au logement : poursuite de la convention avec Sillage (accueil de 20 jeunes entre 18 et 20 ans dans des logements autonomes)

>>> **Articuler les actions en lien avec la contractualisation État**

Bénéficiaires de l'action

- Jeunes majeurs anciens mineurs non accompagnés 18-21 ans

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction mineurs non accompagnés et familles étrangères

Partenaires pressentis

Externe :

Partenaires intervenant en protection de l'enfance

Indicateurs de suivi

- Nombre de sorties positives du dispositif (inscription scolaire et diplômes) avec accès au droit commun

Phasage

> 2023 à 2027



AXE STRATÉGIQUE 4

Mettre l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur de son parcours d'accompagnement et de sa vie

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

4-2 Préparer et accompagner la sortie de l'enfant des dispositifs de protection

Action n° 40

Conforter l'accompagnement en faveur d'une meilleure intégration citoyenne et socio-culturelle des mineurs non accompagnés

Objectif de l'action

- Favoriser l'intégration des mineurs non accompagnés dans la cité

Contenu de l'action et réalisation

- > Proposer des ateliers d'apprentissage du Français
- > Animer des ateliers sur les codes sociaux et l'interculturalité
- > Accompagner les jeunes à s'intégrer dans les clubs de sport et la vie associative et culturelle

Bénéficiaires de l'action

- Mineurs non accompagnés

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction mineurs non accompagnés et familles étrangères

Partenaires pressentis

Externe :

Clubs sportifs, collectivités locales (mairies, Établissements publics de coopération intercommunale), associations culturelles

Indicateurs de suivi

- Nombre de jeunes formés en ateliers de français
- Nombre de jeunes participant à une activité sportive ou culturelle

Phasage

> 2023 à 2027

AXE STRATÉGIQUE 5

Proposer une gouvernance intégrée et avant-gardiste
en prévention et protection de l'enfance

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

5-1-Décloisonner le pilotage de la politique publique

Action n° 41

Confier à l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance
le suivi du schéma enfance-famille

Objectif de l'action

- Garantir que l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance coordonne les actions du schéma enfance-famille
- Évaluer de façon continue les actions du schéma enfance-famille en ajustant les actions si nécessaire

Contenu de l'action et réalisation

- > Mettre en œuvre le schéma enfance-famille selon la programmation pluri-annuelle décidée par le comité de pilotage
- > Organiser un temps annuel de bilan par la Direction enfance et famille mettant à contribution l'ensemble des membres de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance et les retours des équipes de professionnels des différentes institutions
- > Communiquer le bilan annuel aux membres de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance et mise en ligne sur la page dédiée à l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance

Bénéficiaires de l'action

- L'ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du schéma.
- Les enfants protégés et leur famille

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction enfance famille, vice-présidente déléguée enfance famille en tant que présidente de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance, comité de pilotage de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance

Partenaires pressentis**Externe :**

L'ensemble des partenaires membres de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance, institutions en charge de l'instruction et de l'éducation, de la santé, de l'ordre public, de la justice, associations habilitées et/ou financées par le Département

Interne :

Tous les services de la Direction enfance famille, les Maisons du Département mettant en œuvre les missions de prévention et protection de l'enfance, Direction des mineurs non accompagnés et familles étrangères, Direction du développement social, Direction personnes âgées et personnes handicapées, Maison départementale des jeunes et adolescents, Maison départementale des personnes handicapées, Centre départemental enfance et famille

Indicateurs de suivi

- Bilan annuel incluant les ajustements à apporter

Phasage

> 2023 à 2027



AXE STRATÉGIQUE 5

Proposer une gouvernance intégrée et avant-gardiste en prévention et protection de l'enfance

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

5-1-Décloisonner le pilotage de la politique publique

Action n° 42

Pérenniser l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance comme instance de gouvernance partagée de la prévention et protection de l'enfance sur le territoire

Objectif de l'action

- Confirmer et promouvoir l'approche costarmoricaïne de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance comme « instance départementale » et non « instance du conseil départemental »

Contenu de l'action et réalisation

- > Fixer le calendrier de travail suite aux séances de travail des 3 comités techniques mis en place par le comité de pilotage en juin 2022
- > Transmettre au comité de pilotage les travaux des comités techniques pour rendu compte et décisions, le cas échéant
- > Systématiser la participation des jeunes et des familles aux travaux de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance

Bénéficiaires de l'action

- L'ensemble des partenaires et professionnels des institutions et associations concernées

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction enfance famille et le comité de pilotage de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance

Partenaires pressentis

Externe :

L'ensemble des partenaires de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance, toute institution associée non encore membre, impliquée et nécessaire aux travaux

Interne :

L'ensemble des services Direction enfance famille et des Maisons du Département mettant en œuvre les missions de prévention et protection de l'enfance

Indicateurs de suivi

- Nombre de membres de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance au sein des instances de gouvernance
- Nombre de jeunes et de parents associés aux travaux de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance
- Nombre de productions par chaque comité technique

Phasage

> 2023 à 2024

AXE STRATÉGIQUE 5

Proposer une gouvernance intégrée et avant-gardiste
en prévention et protection de l'enfance

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

5-1-Décloisonner le pilotage de la politique publique

Action n° 43

Actualiser les protocoles départementaux
des mineurs non accompagnés

Objectif de l'action

- Formaliser les rôles des partenaires institutionnels et associatifs du département dans l'accueil et le parcours des mineurs non accompagnés

Contenu de l'action et réalisation

> Renouveler le protocole départemental des mineurs non accompagnés

Bénéficiaires de l'action

- Acteurs institutionnels et associatifs

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction mineurs non accompagnés et familles étrangères

Partenaires pressentis**Externe :**

Acteurs institutionnels et associations

Indicateurs de suivi

- Signature du protocole

Phasage

> 2023



AXE STRATÉGIQUE 5

Proposer une gouvernance intégrée et avant-gardiste en prévention et protection de l'enfance

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

5-1-Décloisonner le pilotage de la politique publique

Action n° 44

Animer la commission départementale mineurs non accompagnés-familles étrangères

Objectif de l'action

- Réunir l'ensemble des associations réalisant de l'accueil des mineurs non accompagnés ou des familles étrangères

Contenu de l'action et réalisation

- > Mettre en place des groupes de travail sur les thématiques partagées
- > Organiser des espaces d'information et d'échanges sur la politique départementale

Bénéficiaires de l'action

- Conseil départemental 22
- Les associations

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction mineurs non accompagnés et familles étrangères

Partenaires pressentis

Externe :

Ensemble des associations hors structures autorisées

Indicateurs de suivi

- Nombre de groupes de travail des mineurs non accompagnés
- Nombre de groupes de travail des familles étrangères
- Nombre de commissions départementales annuelles

Phasage

> 2023 à 2027

AXE STRATÉGIQUE 5

Proposer une gouvernance intégrée et avant-gardiste en prévention et protection de l'enfance

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

5-2 Positionner le Département en avant-garde dans le pilotage de la prévention et protection de l'enfance

Action n° 45

Positionner le Département dans la construction des orientations stratégiques nationales de la politique publique de protection maternelle et infantile

Santé

Objectif de l'action

- Saisir l'opportunité inscrite dans la loi de contribuer, via la concertation entre l'État et les départements prévue par la Loi du 7 février 2022, à la définition des objectifs nationaux de santé publique pour les services de la protection maternelle et infantile, compétence du Département

Contenu de l'action et réalisation

- > Préparer la contribution du Département en identifiant les objectifs prioritaires et en s'inscrivant dans les échanges nationaux des différents réseaux professionnels ou politiques de protection maternelle infantile

Bénéficiaires de l'action

- Les populations bénéficiaires des services de protection maternelle et infantile

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction enfance famille et cabinet du Président

Partenaires pressentis**Externe :**

Réseaux professionnels, secteur sanitaire, hôpitaux, médecine de ville, pédopsychiatrie, associations concourant aux missions de protection maternelle infantile

Interne :

L'ensemble des services de protection maternelle et infantile, service d'action sociale de proximité, service enfance famille, conseiller technique protection enfance famille, psychologues, Direction départementale sociale, chargé de mission santé publique

Indicateurs de suivi

- Production d'un document de propositions sur les orientations stratégiques prioritaires

Phasage

> 2023

AXE STRATÉGIQUE 5

Proposer une gouvernance intégrée et avant-gardiste en prévention et protection de l'enfance

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

5-2 Positionner le Département en avant-garde dans le pilotage de la prévention et protection de l'enfance

Action n° 46

Mettre en avant les axes de la parentalité au sein du schéma des services aux familles et ses articulations avec la prévention et protection de l'enfance

Objectif de l'action

- Partager et articuler le schéma départemental des services aux familles dans son versant parentalité en complémentarité des actions parentalités du champ plus spécifique de la prévention et protection de l'enfance

Contenu de l'action et réalisation

- > Développer, partager, faciliter la communication pour une meilleure connaissance, appropriation et diffusion des actions réalisées au sein du schéma des services aux familles
- > Articuler, dynamiser, renforcer l'ensemble des actions parentalité de tous les acteurs et des territoires
- > Diffuser les outils tels que l'état des lieux, cartographie déjà réalisés des offres parentalités du territoire
- > S'appuyer sur l'installation du comité des services aux familles en novembre 2022 qui intègre des nouveaux membres
- > Communiquer et partager l'évaluation du schéma des services aux familles versant parentalité prévue en 2023 et mobilisation pour les actions du prochain schéma des services aux familles

Bénéficiaires de l'action

- Les enfants et les parents costarmoricens, les acteurs intervenants dans le domaine de la parentalité

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction enfance famille, (*service protection maternelle et infantile*) et la Caisse d'allocations familiales

Partenaires pressentis

Externe :

Les acteurs interagissant dans le domaine de la parentalité
Les partenaires du schéma départemental des services aux familles, les associations ...

Indicateurs de suivi

- Nombre de nouvelles actions « parentalité » initiées

Phasage

> 2023 à 2024

AXE STRATÉGIQUE 5

Proposer une gouvernance intégrée et avant-gardiste
en prévention et protection de l'enfance

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

5-2 Positionner le Département en avant-garde dans le pilotage de la prévention
et protection de l'enfance

Action n° 47

Préfigurer un mode de gouvernance inédite par l'approche :
Les Côtes d'Armor, un territoire « A hauteur d'enfants »

Objectif de l'action

- Étudier la faisabilité d'un mode de gouvernance innovant par l'approche : les Côtes d'Armor, un territoire « À hauteur d'enfants » pour que tout enfant, en tout point du territoire, bénéficie de la même protection et d'un accès équivalent aux conditions de développement de ses potentiels

Contenu de l'action et réalisation

- > Évaluer le positionnement du territoire costarmoricain « À hauteur d'enfants » tout niveau de collectivités territoriales confondus et avec les partenaires de l' Observatoire départemental de la protection de l'enfance pour analyser, évaluer et ajuster les différentes politiques publiques conduites sur le territoire contribuant au respect des besoins et droits fondamentaux des enfants vivant sur le territoire

Bénéficiaires de l'action

- Tous les enfants et familles du territoire, concernés ou non par un suivi social ou au titre de l'aide sociale à l'enfance

Pilote de l'action ou co-pilote

- Conseil départemental 22 : Direction enfance famille, Observatoire départementale de la protection de l'enfance, co-pilotage : Maisons du Département volontaires

Partenaires pressentis**Externe :**

Les Établissements publics de coopération intercommunale, les membres de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance, le défenseur des enfants au national, les représentants locaux du défenseur des enfants, des associations partenaires spécialisées dans les droits fondamentaux de l'enfant

Interne :

Cabinet du Président, vice-présidente déléguée à l'enfance famille en tant que présidente de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance, services des Maisons du Département

Indicateurs de suivi

- Bilan de la faisabilité du mode innovant de gouvernance intégrée

Phasage

> 2024 à 2027



NOTES



Département des Côtes d'Armor

Direction enfance et famille
9 place du Général de Gaulle
CS 42371
22023 Saint-Brieuc cedex 1



cotesdarmor.fr  

